



Bulletin d'informations périodiques

Décembre 2005

Site Internet : www.acanor.org



Joyeux Noël
Bonne et heureuse
ANNEE 2006



Nouvelles de l'ACANOR

Travaux du groupe Electricité

La réunion du groupe ELECTRICITE Est qui était prévue initialement le 22 septembre dans les locaux de la Société SOCOMEC à BENFELD a du être reportée et la date de la prochaine réunion n'a pas encore été fixée.

Groupe de travail « Education & Formation »

Suite à la réunion du 3 juin 2005 au Luxembourg une nouvelle réunion de ce groupe de travail a eu lieu le 15 novembre dans les locaux de l'UTE à Fontenay aux Roses

Groupe de travail « Eclairage Public »

L'AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France) qui représente 5000 ingénieurs territoriaux de France et qui vient d'adhérer à l'ACANOR a participé avec leur groupe de travail GT national « Eclairage Public » à une réunion du groupe ad-hoc EP de l'ACANOR qui s'est tenue le 9 novembre 2005 dans les locaux de la société SOCOMEC à Benfeld. Après la présentation de l'AITF par Laurent OBERLE de la Société SOCOMEC et animateur de ce groupe, le sujet principal a été l'élaboration de la position des utilisateurs de normes sur la révision en cours de la norme NF C 17-200 et de réfléchir à une réglementation à mettre en place pour assurer aussi une mise en sécurité des installations existantes

A l'issue de cette réunion, Laurent OBERLE, notre président, a transmis un courrier au Ministre de l'Intérieur, pour le rendre attentif sur la sécurité des installations d'éclairage public, des feux de carrefour, etc... et pour lui demander d'examiner l'opportunité d'établir une réglementation demandant la mise en conformité aux normes également les installations existantes.

Assemblée Générale

L'assemblée générale s'est tenue dans les locaux de la Cite du Train de Mulhouse. Elle a été suivie par une visite du Musée du Chemin de Fer.

Elle a été marquée par l'entrée au Conseil d'administration de Monsieur **Didier GEORGE, Directeur de l'UTE** (Union Technique de l'Electricité et de la Communication) et de Monsieur **Aziz DERBAL, Responsable Marketing & Intelligence économique à la CCI Sud Alsace Mulhouse.**

Parmi les faits importants évoqués, notons l'adhésion de nouveaux membres représentants des organismes importants tels que l'**UNM (Union de Normalisation de la Mécanique)**, de syndicats

professionnels tels que le **SYNAMAP** (Syndicat National des Matériels et Articles de Protection) ou encore d'autres sociétés importantes ou significatives telles que le Groupe **IGE-XAO** dont le siège est à Colomiers près de Toulouse et qui conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance de logiciels de Conception Assistée par Ordinateur (CAO). Cette société compte 300 salariés répartis sur 19 sites et dans 11 pays ! Le renforcement de la collaboration avec l'Education Nationale aussi bien au niveau régional que national a également été relevé. **Un groupe de travail** avec iGE-XAO pourrait d'ailleurs très prochainement démarrer sur Paris. Nous avons également enregistré l'adhésion de l'**AITF** (Association des Ingénieurs Territoriaux de France).

D'autres contacts sont en cours en vue de partenariats, en particulier avec le **GIMELEC** (Groupement des Industries de l'Équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés),

Parmi les actions concrètes il faut relever les travaux à l'IFAN, tout spécialement le pilotage du groupe de travail WG16 (Formation et enseignement de la normalisation) par notre président Laurent OBERLE, ceux avec l'UTE ou avec le CVN du Luxembourg.

Un nouveau développement vers les autres régions et vers des domaines autres que ceux de l'électricité, domaine de prédilection au cours des années passées, semblent prendre forme

Conseil d'Administration

Celui-ci s'est tenu à l'issue de l'Assemblée générale et tous les postes du bureau ont été reconduits à l'exception de celui de Secrétaire Général qui, par suite de l'élection de Monsieur DERBAL, sera dorénavant assuré par Madame Chantal HENNA, son assistante à la CCI. Les coordonnées de notre nouvelle secrétaire sont les suivantes : Chantal HENNA – CCI Sud Alsace Mulhouse – 8 rue du 17 novembre – BP 1088 – 68051 MULHOUSE Cédex – Tél. : 03 89 66 71 73 – FAX : 03 89 66 97 23 – E.mail : c.henna@mulhouse.cci.fr.

Le prochain Conseil se tiendra le 6 décembre dans les locaux de la société CLEMESSY à Mulhouse.

Membres adhérents

L'ACANOR compte actuellement trois catégories de membres : Les **membres ACTIFS** qui sont ceux à jour de leur cotisation, puis les **membres sympathisants** qui sont des membres non encore à jour de leur cotisation ou d'anciens membres méritants ou encore de futurs membres potentiels et enfin les **membres de droit** tels que l'AFNOR, les CCI et CRCI. Ces derniers bénéficient de l'envoi systématique de notre bulletin au même titre que les membres actifs. Pour les membres sympathisants, cet avantage va être revu lors du prochain Conseil d'Administration avec la possibilité de suspension de l'envoi de notre bulletin dans l'attente du règlement de la cotisation et avec l'éventuelle radiation de nos listes

A la veille de cette nouvelle année n'hésitez pas de nous renvoyer votre bulletin d'adhésion pour 2006 d'autant plus que le trésorier délivrera aux membres adhérents payants un reçu fiscal ouvrant droit à déduction fiscale.

Autres Activités

Parmi celles-ci il faut surtout noter l'activité de notre Président, Laurent OBERLE dont nous pouvons citer d'abord la collaboration étroite avec l'UTE (en particulier avec son Directeur, Didier GEORGE), les contacts au niveau ministériel pour un soutien des Pouvoirs publics, la poursuite du partenariat avec le Centre de Veille Technologique et Normative du Centre de Recherche Public Henri Tudor du Luxembourg, la montée en puissance de la collaboration avec l'Education Nationale. Au-delà des travaux déjà en cours avec certains Lycées, nous avons été contactés non seulement par des élèves et des professeurs, mais aussi par plusieurs inspecteurs régionaux et nationaux qui souhaitent une collaboration avec l'ACANOR. Relevons encore que notre président a obtenu le pilotage du groupe de travail WG16 de l'IFAN relatif à la Formation et l'Enseignement de la Normalisation.

L'ACANOR poursuit son développement, tant à travers de nouveaux domaines touchés par la normalisation que par de nouvelles compétences. Parce que toutes les fonctions de l'entreprise sont concernées par la normalisation, elle compte en effet parmi ses membres des spécialistes en

normalisation certes, mais également des dirigeants, des artisans, des commerciaux, des responsables marketing, des personnels techniques, des enseignants, ...

Nouvelles de nos partenaires



Relations AFNOR-ACANOR : M. CORTOT a été mandaté par la Direction de l'AFNOR pour nous proposer de collaborer dans le cadre de projets concrets à définir. D'autre part, dans le cadre du club des adhérents AFNOR, il est envisageable de prévoir des interventions de l'ACANOR lors des réunions. Toutefois, un accord de partenariat plus formel ne semble pas pour le moment d'actualité.

Nomination : Le 11 octobre, M. Daniel Rivière, Président Directeur Général de Process Conception Ingénierie (PCI), filiale de PSA Peugeot Citroën, a pris la présidence d'AFAQ AFNOR Certification, filiale du groupe AFNOR. Il remplace M. Jacques Texier, Président d'AFAQ depuis sa création en 1988 puis d'AFAQ- AFNOR Certification, et actuellement vice-président d'AFNOR.

STRATEGIE 2006-2010 : Après avoir interrogé 20 000 entreprises, l'AFNOR présente le projet de stratégie 2006-2010. Il se dessine quatre axes pour cette stratégie qui sera publiée début 2006 :

- **Accompagner la mondialisation** : Agir pour que les normes qui régissent les marchés soient des atouts pour les acteurs-économiques français. Promouvoir une politique française de normalisation
- **Contribuer au développement durable** : La normalisation doit permettre à une entreprise d'atteindre un « triple résultat » : évaluation des performances financière, sociale et environnementale.
- **Repositionner la norme par rapport aux autres documents de référence** : La norme doit donc se positionner par rapport aux documents de référence créés par l'entreprise pour la conduite de ses affaires et affirmer son caractère volontaire.
- **Rendre plus lisible le système de normalisation et ses produits** : Les normes n'atteignent leur objectif que si elles sont connues, comprises, admises et pleinement utilisées. D'où la nécessité de développer le retour d'expérience des différentes catégories d'acteurs qui appliquent les normes afin de mieux intégrer les évolutions et les interprétations des normes.

N.B : Pour ce dernier axe l'ACANOR (Association française pour la Connaissance et l'Application des NORmes) a donc un rôle important à jouer, car c'est sa vocation principale et elle est de ce fait le partenaire idéal de l'AFNOR !



Nous tenons à remercier Monsieur Didier GEORGE pour sa collaboration et le félicitons pour son élection au Conseil d'Administration.



L'assemblée générale de l'IFAN s'est déroulée les 24 et 25 octobre 2005 par téléconférence. Notre président, Laurent OBERLE, y a participé activement. Il a notamment présenté le rapport d'activité de l'ACANOR et posé sa candidature pour une Vice-Présidence de l'IFAN.

NORMES et REGLEMENTATIONS

La normalisation, c'est quoi ?



Les normes, un outil adapté aux évolutions et à la complexité du 21^e siècle !

L'histoire des normes est aussi ancienne que celle des sociétés humaines organisées. Nous avons d'autant plus besoin de normes partagées par tous que croît la complexité de notre société, qu'il faut y régler des problèmes récurrents d'interopérabilité et d'échanges et que la performance globale est un impératif pour rester dans la compétition mondiale.

- Qu'est-ce qu'une norme ?

Une norme est un document de référence qui apporte des réponses à des questions techniques et commerciales que se posent de façon répétée les acteurs, sur des produits, des biens d'équipement ou des services. Elle est élaborée en consensus par l'ensemble des acteurs d'un marché (producteurs, utilisateurs, laboratoires, pouvoirs publics, consommateurs...).

Une norme est d'application volontaire et contractuelle. Dans certains cas, notamment les domaines liés à la sécurité et les conditions liées aux marchés publics, elle peut être rendue obligatoire.

- Définition de la norme et du consensus

La norme est un « *document établi par consensus, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné* » (extrait du Guide ISO/CEI 2).

Le consensus est défini comme un « *accord général caractérisé par l'absence d'opposition ferme à l'encontre de l'essentiel du sujet émanant d'une partie importante des intérêts en jeu et par un processus de recherche de prise en considération des vues de toutes les parties concernées et de rapprochement des positions divergentes éventuelles* ». En somme, le consensus est un compromis sans la compromission ...

- A quoi sert la norme ?

Elle permet de développer les marchés

Elle joue un rôle essentiel dans les échanges commerciaux, en facilitant la libre circulation des produits. La norme permet le développement des marchés en harmonisant les règles et les pratiques et en réduisant les entraves techniques aux échanges.

Elle clarifie les transactions

La norme aide à la définition des besoins, optimise les relations clients/fournisseurs, fournit un référentiel pour la valorisation des produits et services et permet l'économie d'essais complémentaires.

Elle facilite la rationalisation de la production

Les entreprises peuvent mettre à profit le résultat d'années d'expérience pour obtenir des produits conformes, compatibles et interchangeables et mieux gérer leurs approvisionnements et leurs stocks.

Elle sécurise l'entreprise

La norme contribue à sécuriser l'entreprise vis-à-vis de sa responsabilité générale sur les produits mis sur le marché.

Elle aide aux choix stratégiques

La norme est un outil simplificateur qui permet aux entreprises de resserrer le nombre de types de produits existants et d'augmenter les volumes de production sur des séries plus longues.

Elle favorise la protection des consommateurs

La norme est un facteur important de l'amélioration de la qualité des produits et services offerts aux consommateurs. Elle permet d'appliquer des méthodes reconnues, pour obtenir un niveau optimal de qualité, de fiabilité et de sécurité.

Elle aide l'application de la réglementation

Certains domaines font l'objet d'une réglementation qui s'appuie sur les normes ; La norme fournit les moyens techniques pour satisfaire aux exigences de la sécurité réglementaire

- Les normes sont-elles françaises, européennes ou internationales ?

90 % des travaux menés par AFNOR le sont aujourd'hui au niveau européen ou international. Des travaux européens ou internationaux sont lancés lorsqu'il existe un besoin important de l'industrie, du marché ou du public à ces niveaux.

Les normes européennes sont obligatoirement reprises dans les collections nationales de normes. Elles annulent et remplacent les normes nationales pré-existantes et assurent une véritable harmonisation technique. L'Europe est ainsi la seule région du monde à bénéficier d'un outil normatif aussi puissant.

Les normes internationales ne sont pas obligatoirement reprises dans les collectivités nationales

- **Quelle est l'organisation de la normalisation au niveau européen et international ?**

Les normes sont élaborées au niveau national, européen et international. AFNOR, institut français de normalisation, est le représentant des positions françaises au niveau européen (CEN) et international (ISO).

AFNOR est membre du CEN, Comité européen de normalisation, basé à Bruxelles, qui regroupe 28 membres nationaux et 8 membres associés.

AFNOR est membre de l'ISO, Organisation internationale de normalisation, basé à Genève, qui regroupe 156 pays.

AFNOR, CEN et ISO se situent dans le cadre généraliste.

Deux autres filières existent :

- l'une pour le domaine de l'électricité, électrotechnique avec le CENELEC au niveau européen et la CEI au niveau international,
- l'autre pour le domaine des télécoms avec l'ETSI au niveau européen et l'UIT au niveau international.

Directive 2005/29/CE

La directive 2005/29/ce relative **aux pratiques commerciales déloyales** a été signée par le Parlement européen et le Conseil. Cette directive vise à préciser les droits des consommateurs et à faciliter les échanges commerciaux transfrontaliers par l'harmonisation des règles des Etats membres relatives aux pratiques commerciales des entreprises vis-à-vis des consommateurs. Cette législation décrit en particulier les pratiques malhonnêtes telles que la vente forcée, les pratiques commerciales trompeuses et la publicité déloyale. Cette directive sera d'application obligatoire dans les Etats membres au plus tard le 11 décembre 2007.

ISO 22000 : Une norme pour la sécurité des aliments

A l'heure où le secteur alimentaire connaît une crise de confiance majeure, la maîtrise de la sécurité des aliments devient un enjeu essentiel. Vache folle ou grippe aviaire ont fait réagir non seulement l'opinion publique et les consommateurs, mais aussi les autorités nationales et internationales.

La sécurité des aliments est au cœur de la réforme du droit européen. Celle-ci est fondée sur le règlement européen (CE) n°178/2002 et complétée par trois autres règlements, le n°852/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires, le n°853/2004 qui fixe des règles spécifiques d'hygiène pour les denrées d'origine animale et le n°854/2004 fixant les règles d'organisation des contrôles pour ces produits. Cette réglementation, communément appelée « Paquet Hygiène » renforce dorénavant le principe de la nouvelle approche dans la législation alimentaire en incitant les acteurs économiques à développer des instruments volontaires tels que des guides de bonnes pratiques hygiéniques et en imposant notamment la référence à la méthode HACCP.

Aujourd'hui, la responsabilité des acteurs économiques est engagée et c'est à eux de prouver la mise en place des dispositions assurant la maîtrise de la sécurité des aliments.

Afin de répondre à ces exigences relatives à la maîtrise de la sécurité des aliments et pour accompagner les professionnels du secteur, de nouveaux travaux de normalisation ont été engagés au plan international, au sein de l'**ISO/TC 34 « Produits agricoles et alimentaires »** traitant du système de management de la sécurité sanitaire des aliments et de la traçabilité. De ces travaux est née la NF EN ISO 22000, norme internationale relative à la sécurité des aliments. Dans ce cas précis, l'**ISO 22000 devient un outil pour les entreprises afin qu'elles soient conformes à la réglementation et aux exigences communautaires.**

Ceci montre que **la normalisation est une voie de régulation volontaire** à la disposition du marché et de ses acteurs.

Ce règlement européen s'impose *in extenso* aux industriels en France. Il aura une conséquence directe sur la politique agricole.

(Pour plus amples renseignements : Sandrine Tranchard –Sophie Merle– T : 01 41 62 82 70– presse@afaq.afnor.org)

Développement durable ...

Au niveau international, la prise de conscience du rôle des entreprises en matière de développement durable s'est accélérée ces dernières années. Par ailleurs les entreprises sont amenées à rendre compte de leur politique de développement durable auprès de l'ensemble de leurs parties prenantes, la France se distinguant en ayant imposé une obligation de cette nature aux sociétés cotées sur son territoire.

L'AFNOR a sorti le Guide SD 21000 qui porte la référence FD X 30-021. Ce guide apporte des réponses originales et pertinentes aux questions que pourraient se poser les dirigeants désireux d'introduire le développement durable dans la conduite de leur entreprise, petite ou grande. Ce guide devrait également inspirer tout responsable, public ou privé, et faire école au niveau international

Risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

L'article L.230-2 du Code du Travail rappelle à l'employeur l'obligation générale de sécurité qui lui incombe et qui doit le conduire à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs. Aujourd'hui, le décret N° 2001-1016 du 5 novembre 2001 a complété les dispositions existantes en obligeant l'employeur à formaliser dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques et qui sera remis à jour annuellement.

La compréhension de ce décret, celle des directives clés en la matière ainsi que celle des textes d'applications spécifiques n'est pas des plus simples.

L'AFNOR vient d'éditer un document intitulé « Evaluation des risques : Comment élaborer son document unique ? » qui peut aider l'employeur à bien interpréter et appliquer ces textes. C'est une méthode pour élaborer cet outil pas à pas, un CD-Rom de fiches pratiques. En effet, les auteurs se focalisent dans la première partie sur ce document unique : sa forme, son contenu, l'évaluation des risques par unité de travail, la mise à jour, les délais et les sanctions. La seconde partie traite de l'évaluation, qu'il s'agisse de la préparer, d'analyser l'activité ou d'évaluer les risques à proprement parler. Ce document est un véritable guide pratique et opérationnel. D'autre part, les grands textes réglementaires et législatifs, français et européens relatif à ce management y sont présentés.

(Référence de l'ouvrage de 344 pages : AFNOR 3475097 – Prix 45,00 € TTC).

Sécurité des enfants

dont ... restauration scolaire : Norme NF X 50-220

La norme NF X 50-220 qui vient d'être publiée, et qui rappelle la réglementation, détaille les exigences et décrit le service de restauration scolaire au travers des exigences, de recommandations et d'exemples. Elle s'applique aux services de restauration scolaire municipale quel qu'en soit le mode de gestion et concerne l'aménagement des locaux, l'accueil des enfants, le temps de repas, le personnel des restaurants scolaires, l'organisation de la vie collective, la transparence du partenariat et les garanties de service public. Elle sera bien entendu utile à toutes les écoles.

Volontairement axé sur les conditions d'accueil, d'animation et d'encadrement, la norme donne toute sa légitimité aux communes et aux établissements pour que ceux-ci définissent de véritables projets éducatifs pendant ces moments particuliers ; Ainsi, pour l'accueil des enfants, la norme traite du trajet sur la voie publique souvent négligé aussi bien par les écoles que les municipalités !

ISO 9000 : version 2005

La nouvelle version de la norme ISO 9000 – 2005, qui décrit les principes essentiels des systèmes de management de la qualité et en spécifie la terminologie, vient de paraître. Elaborée par l'ISO/TC 176 Management et assurance de la qualité SC 1 Concepts et terminologie, cette nouvelle édition annule et remplace la version 2000.

Publiée par l'AFNOR sous NF EN ISO 9000 « Systèmes de management de la qualité – principes essentiels et vocabulaire ». (Contact AFNOR : François Boucher : tel. 01 41 62 81 95.)

ACTUALITES

Bubendorff

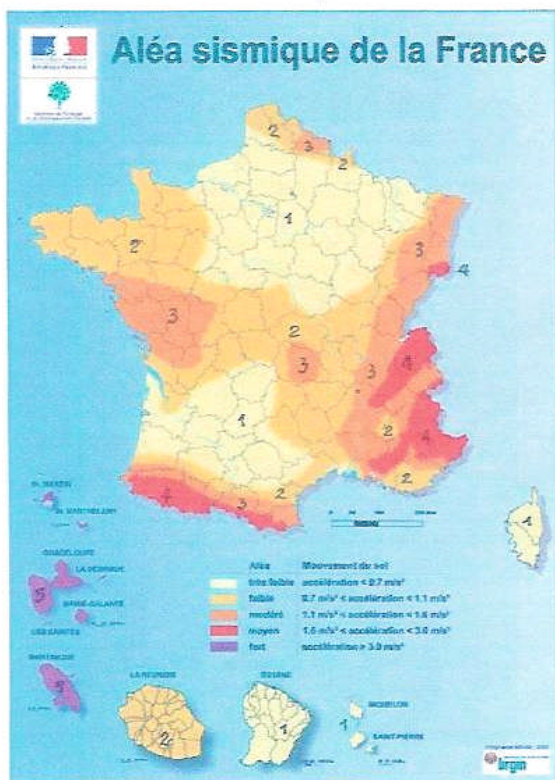
La société BUBENDORFF, spécialiste des volets roulants, créée en 1959 au cœur de l'EUROPE (Alsace), forte de ses 750 collaborateurs hautement qualifiés et avec une production annuelle de plus de 500 000 volets électriques, vient de se hisser au rang de **producteur numéro 1** incontesté en Europe ! **Bubendorff est surtout N° 1 en Europe par la qualité et l'innovation des ses produits !!**

A noter que les volets BUBENDORFF vous apporte :

1. La sérénité et la sécurité de ses volets roulants à la marque NF.
2. Un maximum de confort grâce à sa motorisation.
3. La proximité et la fiabilité de votre installateur.
4. La garantie toutes pièces pendant ... 7 ans.

(Contact : Tél. : 03 89 69 63 00 – internet : www.bubendorff.com)

SEISME



La nouvelle carte 2005 de l'aléa sismique

Les tremblements de terre peuvent être meurtriers en France et causer d'importants dégâts! Il y a eu un mort Il y a à peine 1 an dans les Îles Saintes au large de la Guadeloupe. Une nouvelle évaluation des risques a incité le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable d'établir un « plan séisme » qui étend les normes de construction parasismique à un plus grand nombre de communes. Actuellement le nombre de communes concerné par ces normes est de l'ordre de 5 000 et il est envisagé d'étendre par ce plan à 10 000 communes. Ce doublement du nombre des communes à risques s'explique principalement par les progrès de la science intervenus depuis l'élaboration de la dernière carte de l'aléa sismique publiée en 1991. la nouvelle carte qui vient d'être dévoilée – voir ci-contre – fait apparaître des zones où le risque était jusqu'ici largement sous-estimé, en particulier pour les régions du centre*-ouest, du jura et du nord. Ce « plan séisme » est un programme national de prévention du risque sismique (PNPRS) prévu sur 6 années.

INSOLITE !!!

Le passé va revivre ... car le TITANIC sera de retour d'ici ... 2012 !!!



Le TITANIC sera de retour dans les chantiers navals de Belfast qui l'avaient vu naître il y a un siècle !

Sur un front de mer long de 1 600 mètres et d'une surface de 80 hectares s'étendra la « Cité du TITANIC ». A côté des deux énormes portiques jaunes du port de Belfast, baptisés Samson et Goliath, se dressera une réplique en composite « grandeur nature » du Titanic. Au pied de cet ouvrage sera construit un palais des congrès avec son centre d'expositions et ses salles de conférences, ses galeries d'arts, ses restaurants à thème et son hôtel « TITANIC ». Cet ensemble, dont le ministre britannique, Peter Hain, chargé de l'Irlande du Nord a lancé officiellement la première phase du projet qui devrait créer 20 000 emplois dans les quinze prochaines années

Cette Cité du Titanic devrait être inaugurée en 2012 pour l'anniversaire du naufrage du paquebot qui avait heurté un iceberg dans la nuit du 14 au 15 avril 1912 au large de Terre-Neuve

La plus grande gare « fantôme » du monde ...



Au début du siècle, avec le développement du transport ferroviaire, il avait été décidé de construire une ligne de chemin de fer transpyrénéenne entre Pau et Saragosse via la Gare internationale de CANFRANC. En 1970, un accident côté français signe l'arrêt de mort de la ligne ! La circulation est interrompue à partir de ce moment précis alors que de l'autre côté de la frontière des navettes circulent encore de nos jours. Après avoir franchi le col de Somport et la frontière espagnole, la route redescend dans la vallée jusqu'à l'arrivée à Canfranc Estacion (le village s'est construit autour de la gare qui lui a donné son nom). Cette gare – abandonnée – est un énorme bâtiment de 220 mètres de long situé sur un domaine de 18 hectares ! C'est la plus grande gare d'Europe après celle de Leipzig en Allemagne.

Aujourd'hui, la réouverture de la ligne est plus que jamais d'actualité mais si la ligne est remise en état, par contre une nouvelle gare de Canfranc sera construite ! remise

(Extrait de batiweb – 3 place Félix Faure – 78120 Rambouillet – tél. : 01 30 88 87 86)

AGENDA

ACANOR

6/12/2005 : Conseil d'Administration dans les Ets CLEMESSY à Mulhouse.

AFNOR – Club des adhérents :

6/12/2005 : Management environnemental par étapes à Dijon.

6/12/2005 : Veille normative et réglementaire à la CRCI de Rouen.

8/12/2005 : Panorama des outils qualité à Bar le Duc.

Autres :

15/12/2005 : ISO 22000 : Réunion à l'AFNOR à Saint Denis sur le thème : Conduire une politique efficace de sécurité des aliments.

N.B. : *L'ACANOR a apporté le plus grand soin à l'élaboration et à la rédaction de ce présent bulletin. Les informations juridiques, financières ou fiscales sont données sans aucune garanti expresse ou implicite et ce bulletin ne peut dispenser dans bien des cas la consultation d'un professionnel, notamment du droit.*

En conséquence, ACANOR ne peut être tenu pour responsable pour toutes erreurs ou omissions qui résulteraient de l'utilisation des informations mentionnées dans ce bulletin.

Rédacteur :

Roland GROLL – 18 rue de la vallée – 68720 ZILLISHEIM – Tél/FAX : 03 89 06 26 96
Portable : 06 80 15 49 43 – e.mail : rjm.groll@evhr.net